



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 04 février 2021

Date d'affichage : : 04 février 2021

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 03

Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, neuf février 2021, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLAMARD, Martine DURET, Sylvie PEGOURIE, Martine MARCUCCILLI, Anne-Hélène MATHIEU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration :

- Madame Françoise RASTOLL
- Monsieur Yohan BARTHEL
- Monsieur Xavier LANTHEAUME,

Absent :

- Madame Nadège GEOFFROY

Secrétaire de séance :

- Madame Martine DURET a été élue.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Martine DURET accepte cette fonction et, est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Total 14/15 : quorum à 30% nécessaire en période de pandémie.

Présence de Monsieur Séverin PERREAUT, Architecte pour le projet de l'appartement au-dessus de la Mairie.

1. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 2 Février 2020

Le début de séance se fait avec l'information qu'il n'y a pas d'approbation concernant le CR du précédent Conseil Municipal, car le délai entre les 2 séances est très court.

On note, toutefois, la demande de modifier la taille de la police des différents CR, afin d'en faciliter la lecture pour tous sur les panneaux d'affichage. Eric MERLINO annonce qu'il enregistre cette séance, Patricia ALLOUCHE le fait également.

2. Approbation de l'APS du logement au-dessus de la mairie

Monsieur PERREAUT distribue les plans du projet pour cette phase APS

T3, à l'étage de la Mairie, pas d'aménagement des combles, accès aux combles par une trappe verticale ; prise de connaissance par tous de l'estimation de l'avant-projet sommaire, selon les lignes principales :

Démolition gros œuvre = 17 350.00 €

Menuiseries extérieures = S/objet

Menuiseries intérieures = 18 332.00€

Platrerie peinture plafonds= 24 050.00€

Sols Faiences = 16 845.00€

Electri. Courant faible = 7 000.00€

Chauf. Ventil. Plom. Sanit. = 13 150.00€

Renforts planchers + grilles Plaf.= A définir

Soit un total HT. de 96 727.00€+ TVA 20% donc total TTC de 116 072.40€ auquel il faut ajouter 9 500.00€ pour le désamiantage et de diagnostic plomb.

Pour les renforts de plancher, et à la demande d'Eric MERLINO, il est précisé qu'il n'y a pas encore de chiffrage.

Echanges sur le choix des sols, le mode de chauffage en sachant que le gaz en logements neufs est désormais interdit, comme le précise Dominique PETRONE, pour le chauffage électrique et l'eau chaude on devra aussi placer un cumulus, Thierry DUSSAUGE suggère que les locataires en mode "électrique" devront opter pour le "double tarif", avec l'information de Monsieur PERREAUT qu'il faudra des radiateurs de qualité.

Après un tour de table, il ressort que les sols pourraient être en parquet de qualité pour les chambres et les pièces à vivre, en PVC également de qualité pour la cuisine et la salle de

bain, une majorité opte pour le tout électrique, Mourad préconise le choix d'un cumulus de 300 litres.

Eric MERLINO = Précise qu'il s'abstient pour le projet, car sa préférence était pour 2 logements T2.

Ludovic LAFARGE avait bien adressé à chacun les chiffres, avant ce Conseil Municipal.

L'architecte a pris note des différents souhaits.

Donc Validation de cette phase Avant-Projet Sommaire :

2 Contre = Martine MARCUCCILLI et Thierry DUSSAUGE

2 Abstention = Eric MERLINO et Xavier LANTHEAUME

10 Pour.

Question de Anne Hélène : A-t-on le détail du financement ? Non à voir lors de l'élaboration du budget 2021.

Monsieur WAUQUIEZ, Président de la Région, s'est engagé à soutenir les projets des collectivités locales et publiquement auprès de notre Maire, à nous octroyer une subvention dédiée à la rénovation du logement au-dessus de la mairie. Le dossier subvention est monté et a été adressé à la Région, l'attribution est soumise à une commission.

La demande de subvention s'élève à 77 000.00 Euros pour les deux T2 Duplex, elle sera à la baisse en fonction du coût des travaux.

3. Convention avec la Fourrière Pour Véhicules (délibération)

Dominique PETRONE, procède à la lecture de cette convention, obligatoire depuis 1996.

Deux propositions :

- Ain Auto Assistance basé à Viriat
- Services Warning à Rillieux la Pape, la société s'estime basée trop loin

Déroulé d'une intervention :

- l'enlèvement du véhicule (y compris les caravanes et les camping-cars dont le stationnement est supérieur à 7 jours, ou gênant) en présence du Maire ou d'un adjoint ; mise en demeure pour récupérer ledit véhicule, procédure pour un véhicule non réclamé, des frais peuvent être répercutés à la Mairie. Tarifs /

Enlèvement du véhicule	121,27€ TTC
Gardiennage à la journée	6,42€ TTC
Expertise (si besoin)	61,00€ TTC

Convention annuelle avec tacite reconduction, aucun coût pour la Mairie (sauf si propriétaire inconnu et remise aux domaines ou destruction), la société se rémunère sur les interventions.

Vote pour cette convention :

Le conseil a choisi Ain Auto Assistance à Viriat

3 ABS = Anne Hélène MATHIEU, Martine MARCUCCILLI Thierry DUSSAUGE.

0 Contre, donc 11 pour.

4. Délégation de signature à Patricia ALLOUCHE, 1^{ère} Adjointe

Délégation de signature à Patricia ALLOUCHE, 1^{ère} adjointe, pour la déclaration préalable des travaux de clôture de Dominique PETRONE,

1 ABS = Thierry DUSSAUGE

Soit 12 pour. Exclu du vote Dominique PETRONE, pour conflit d'intérêt.

5. Remplacement de Patrick BREUILLAUD pour le contrôle des listes électorales

Anne- Hélène MATHIEU est volontaire pour ce remplacement.

6. Informations au conseil

L'achat du purificateur d'air pour la cantine : 1 800.00 euros H.T. remboursé par la région, filtre d'un montant de 350 euros à changer tous les deux ans, à charge pour la commune.

Toiture du local technique "panneaux photovoltaïques", un reste à charge après subvention de 30% par le Conseil Départemental et 30 à 40 % par la Préfecture.

DEVIS SIEA de 3009.46 euros pour le changement des ampoules au Pré Royal, Monsieur le Maire signe ce devis.

Hors contexte : recontacter la gendarmerie pour les stationnements gênants dans le Pré Royal, Grande rue des Brévonnes et prolongement rue des Garennes.

Différentes questions interviennent :

Martine DURET : Sur le souci du 25 janvier à la Cantine, avec apport d'éléments par Monsieur le Maire et Patricia ALLOUCHE puis larges échanges sur le sujet, le repas des enfants, le coût du jour, le devenu des denrées.

Annie CALLAMARD : Les retards récurrents sur les loyers des commerçants sur les facturations diverses, cantine, fournisseurs..., au sein du secrétariat, engendrent une bonne discussion nécessaire et constructive pour une amélioration du quotidien de chacun, avec le souhait des élus d'une prise en compte de ces échanges. Réfléchir sur la réintégration de Carmen Fossier dans un temps plein.

Thierry DUSSAUGE : Questionnement sur le remboursement des indemnités journalières de l'année 2020

Annie CALLAMARD : Souhaite que l'on nous transmette le retour de la présentation, comme

promis, de Monsieur MAQUET, médiateur psychologue.

Eric MERLINO : Evoque les départs des délibérations, en préfecture, avec les chiffres confirmés ou non, des votes lors des Conseils Municipaux.

Levée de séance à 22h57

Le Maire,

Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,

Martine DURET

